

FAIT (AVANT FIN 2018)	35
TRES AVANCEE	8
EN COURS : MOINS AVANCEE ou NON SUIVIE	11
NON DEMARREE	2
TOTAL	56 (52 + 4)

Actions	GTh	Pilote	Partenaires	Résultats fin 2018	Observations / Perspectives	Réussite
Axe 1 : Renforcer la mise en œuvre de la convention de Ramsar en lien avec les autres accords multilatéraux sur l'environnement						
<p>Renforcer la mise en œuvre de la convention de Ramsar en France</p> <p>1/ Désignation de nouveaux sites; 2/ Mise à jour des données des sites existants; 3/ Conformité des sites et de leur gestion à la circulaire du 24/12/2009</p>	hors GTh	MTES/DEB	Association Ramsar France, MNHN-UMS PatriNat	<p>1/ Désignation de 6 sites entre 2014 et 2018, pour plus de 130 000 hectares :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lacs du Grand sud néo-Calédonien . Marais Vernier et Vallée de la Risle maritime (Normandie) . Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts (Pays de Loire) . Etang de Salses-Leucate (Occitanie) . Marais de Sacy (Hauts-de-France) . Vallées de la Somme et de l'Avre (Hauts-de-France) <p>En outre validation du rapport du MNHN qui a réalisé la mise à jour de la liste des zones humides susceptibles d'être proposées à la désignation (pour publication en 2019).</p> <p>2/ Lancement en 2017 du chantier de mise à jour des données des sites Ramsar : net avancement des régularisations mais nombreux sites encore en cours de mise à jour. Une des raisons de ce semi échec tient à la mise en œuvre du nouveau site international qui a considérablement retardé les opérations.</p> <p>3/ Réalisation d'une enquête auprès des gestionnaires et DREAL sur la mise en œuvre de la circulaire du 24/12/2009, qui donne une image satisfaisante sur une grande majorité de sites, même si l'aspect de label international n'est pas toujours valorisé.</p>	<p>ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE</p> <p>1/ L'objectif de 3 nouveaux sites par an a été écarté dès 2014 faute d'opportunité, la qualité de portage des sites étant plus importante que le nombre de sites. Sur la base du rapport MNHN et des préconisations du rapport parlementaire "Terres d'eau, Terres d'avenir", la future circulaire Ramsar relancera une nouvelle dynamique de désignation de sites, tout en conservant la condition d'un portage local fort.</p> <p>2/ Poursuite et finalisation des mises à jour des données en retard et instauration d'une meilleure automaticité de ces travaux. Echanges en cours avec le secrétariat de la Convention pour simplifier une procédure jugée trop lourde.</p> <p>3/ Préconisations et suivi renforcé au travers de la prochaine circulaire. Renforcement programmé de l'appui du MTES à Ramsar France pour améliorer l'animation des sites et la qualité de la gestion.</p>	
<p>Lancer le nouveau Label "Ville Ramsar" en France</p> <p>ACTION NOUVELLE</p> <p>Label créé lors de la COP12 en 2015 (avec le soutien de la France) afin de valoriser les villes et collectivités exemplaires dans leur gestion des milieux humides.</p>	hors GTh	MTES/DEB	Association Ramsar France, expert français GEST, SNPN, membres du GTh Urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> . 1ère édition du nouveau label, lancée en juin 2017 par le secrétariat de la Convention . Organisation nationale spécifique mise en place avec diffusion par Ramsar France, instruction par DEB avec groupe d'experts/jury . Envoi de 4 dossiers validés au secrétariat de Ramsar . Labellisation des 4 candidats français lors de la COP13 en octobre 2018 à Dubaï : Amiens, Courteranges, Pont-Audemer, Saint-Omer . Forte implication de la DEB et de Ramsar France notamment pour les suites et la promotion de ce label aux niveaux national et international 	<p>ACTION AJOUTEE EN COURS DE ROUTE, FINALISEE ET POURSUIVIE</p> <p>Réussite importante des villes françaises (4 lauréats sur 18 lauréats au total), dynamique à poursuivre. Intégration dans l'animation Ramsar France des villes Ramsar au même titre que les sites Ramsar. Rapprochement à étudier entre les lauréats de ce label et ceux des Grands Prix Milieux humides et urbanisme (action 34).</p>	
<p>Mettre en place l'objectif 15 d'Aichi de restauration de 15% d'écosystèmes dégradés en prenant en compte les milieux humides</p> <p>Objectif de restauration des écosystèmes concourant notamment à la captation du carbone.</p>	Hors GTh	MTES/DEB et DAEI	MTES/DEB	<p>Action dont les modalités spécifiques aux milieux humides n'ont pas été définies et donc pas suivies. Diverses actions de restauration des milieux humides ont bien été mises en œuvre par différents acteurs, mais sans faire l'objet d'un suivi au titre de cet action 2.</p>	<p>ACTION NON suivie EN TANT QUE TELLE, MÊME SI PLUSIEURS RESTAURATIONS DE MILIEUX HUMIDES ONT ÉTÉ CONDUITES.</p>	
<p>Renforcer l'investissement de la France au Comité permanent de la Convention de Ramsar</p> <p>Renforcement de l'implication de la France dans les travaux de la Convention.</p>	hors GTh	MTES/DEB et MEAE	Correspondants nationaux pour le GEST (RNN Baie de Somme, Tour du Valat) et pour la CESP (SNPN, AFB) Experts français participant directement aux travaux : AFB, MNHN, Tour du Valat, ..	<p>Après une poursuite sur 2014 à 2016 en tant que membre du Comité permanent, puis un recul en 2017, l'investissement de la France a repris fortement avec une participation accrue (avec MEAE) à partir de 2018 aux réunions de la COP et du Comité permanent, en raison de la reconnaissance de l'importance du sujet en lien avec les grandes conventions (Biodiversité, Climat notamment). Après la COP 2018, la France n'est plus membre du CP, ayant rempli deux mandats successifs, mais reste investie dans les travaux en cours et la préparation de la future COP14 du cinquantenaire de la Convention, en 2021 en Chine.</p>	<p>ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE</p> <p>Effort accru pour la préparation de la COP14 du cinquantenaire, en 2021 en Chine (Wuhan).</p>	

Bilan final des actions du 3ème Plan national Milieux humides 2014-2018

	Actions	GTh	Pilote	Partenaires	Résultats fin 2018	Observations / Perspectives	Réussite
4	<p>Poursuivre la relance de Medwet en Méditerranée</p> <p><i>Poursuite de l'appui fort à MedWet, dont le secrétariat est accueilli en France depuis 2014.</i></p>	Hors GTh	MTES/DEB Secrétariat MedWet	AE RMC jusqu'en 2017 Fondation Tour du Valat AFB depuis 2018	<p>MedWet est la plus importante (en nombre de pays et de membres) des initiatives régionales de la Convention de Ramsar. Compte tenu de l'importance des enjeux méditerranéens, la France a poursuivi son rôle de pays hôte et de support majeur (en tant que pays) à l'initiative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présidence jusqu'en 2016 avec l'accueil en France du Comité plénier en février 2016 - membre du COPIL, représentation des intérêts spécifiques dans les travaux Ramsar, et soutien permanent avec plusieurs conventions au-delà de la contribution annuelle - fort appui au comité plénier d'octobre 2018 et à la définition de nouvelles orientations stratégiques, et présidence assumée pour la nomination d'un nouveau coordinateur, ce qui a été finalisé début 2019. 	<p>ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE</p> <p>Nécessité de poursuivre le soutien, tout en laissant d'autres pays s'impliquer (Tunisie présidente actuelle, après la Slovénie). La position de MedWet est importante, mais il lui est difficile de trouver une juste place, d'où la réorientation stratégique vers des actions plus opérationnelles.</p>	
5	<p>Lancer un projet international conjoint Ramsar / AEWA sur la gestion intégrée des milieux humides et des oiseaux en Afrique Subsaharienne</p> <p><i>Dans le cadre de l'Initiative Africaine de l'AEWA, soutien à l'Unité de Soutien Technique (UST) visant à aider à la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Afrique, en coordination avec le Secrétariat de l'AEWA.</i></p>	Hors GTh	MTES/DEB/ET	ONCFS, Tour du Valat, CIRAD, OMPO, Wetlands international, Birdlife international, Direction des PN Sénégal	<p>Cette action été menée comme prévu, avec de nombreux volets d'appui technique, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'élaboration, la mise à jour et/ou l'évaluation d'un plan de gestion d'une zone humide reconnue d'importance internationale (atelier interrégional Sénégal, Tchad, Egypte conduit à Dakar en avril 2017 par OMPO). - Renforcement des capacités de gestion des zones humides et de suivi des oiseaux d'eau au Tchad (atelier technique Tchad en mai 2017 par Wetlands International). - Appui technique in situ à la gestion de la zone humide de Bahr Aouk et Salamat au Tchad - Sénégal – site des Trois Marigots : Appui au plan de gestion et au projet de labellisation Ramsar - Soudan - plaine d'inondation de Khor Abu Habil : démarrage du diagnostic pluridisciplinaire, basé sur une approche écosystémique - etc 	<p>ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE</p> <p>Dans le cadre du nouveau Plan d'action pour l'Afrique 2019-2027 validé par l'AEWA.</p>	
Axe 2 : Développer la connaissance et des outils stratégiques pour gérer les milieux humides							
6	<p>Développer l'Observatoire national des milieux humides</p> <p><i>Elaboration de nouveaux indicateurs, publication de synthèses</i></p>	Connaissance	MTES et AFB (ONB repris en 2017 par AFB)	Tour du Valat, MNHN, Association Ramsar France, Agences de l'eau, UICN, FCEN, SNPN, WWF, CEREMA, MTES, MAA, MOM, AFB/ONB, AFEPTB/ ANEB, ONF	<ul style="list-style-type: none"> . 1 à 2 réunions annuelles de la réunion thématique Milieux humides (RT MH) une dizaine de nouveaux indicateurs . Rédaction de 3 rapports : <ul style="list-style-type: none"> - "Agriculture, aquaculture et milieux humides : Chiffres clés" publié en 2014 - "Évolution de l'occupation du sol dans les sites Ramsar de France métropolitaine de 1975 à 2005 - Tome 1 : Etat des lieux" publié en 2016 + + Plaquette 4p, traduite en anglais + arabe & diffusée en Méditerranée (2016) - "Evolution de l'occupation du sol - Tome 2 : Interprétation" publié en 2017 . A signaler également l'analyse produite en 2018 par la Tour du Valat "Bilan critique du jeu d'indicateurs « Milieux humides » de l'ONB" 	<p>ACTION FINALISEE ET A POURSUIVRE</p> <p>Enrichissement et évolution technique du jeu d'indicateurs et des questions thématiques</p>	
7	<p>Promouvoir une carte modélisant les milieux potentiellement humides à l'échelle nationale, articulée à la réalisation d'inventaires locaux de zones humides</p> <p><i>Diffuser et utiliser la carte des milieux potentiellement humides, améliorer la cartographie des milieux humides</i></p>	Connaissance	MTES/DEB/EARM3	INRA, Agrocampus Ouest, SOeS, Cerema, MAA, CGDD	<ul style="list-style-type: none"> . Carte des milieux potentiellement humides publiée en 2014 + fiche pédagogique + note officielle du 10/11/2014 . Lancement du sous groupe "Cartographie des MH" du GTh Connaissance . Intégration de la problématique MH dans le projet CarHAB 2 piloté par la DEB avec PNR Scarpe Escaut comme site pilote pour les milieux humides 	<p>ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE</p> <p>Scénarios possibles pour 2020 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Intégration dans la programmation des travaux CarHAB si ces derniers sont validés et lancés 2. Dans le cas contraire, ou si retard : Amélioration de la première version de la carte des milieux potentiellement humides 	

Bilan final des actions du 3ème Plan national Milieux humides 2014-2018

	Actions	GTh	Pilote	Partenaires	Résultats fin 2018	Observations / Perspectives	Réussite
8	<p>Réaliser une évaluation des services rendus par les écosystèmes aquatiques et humides</p> <p><i>Réalisation et publication de la cartographie des services rendus par les MH dans le cadre d'EFESE</i></p>	Connaissance	MTES/CGDD	IRSTEA, Réseaux Lacs Sentinelles, Universités d'Orléans, Paris Diderot, CNRS, Agences de l'eau, Agro-Campus ouest, Chambres d'agriculture, Forum des Marais atlantiques, Office de l'eau de la Martinique, AFB, MNHN, MAA, Tour du Valat, ONCFS, ONF, Comité Français-UICN, Cerema, Pôle-relais mares, zones humides intérieures et vallées alluviales, Association Ramsar France	<ul style="list-style-type: none"> . Evaluation conduite sur 2015-2017, une demi-douzaine de réunions, 3 ateliers menés avec Irstea . Rapport sur les Services fournis par les MH publié en mars 2018 : http://www.zones-humides.org/actualite/C3%A9/publication-de-l-analyse-milieux-humides-et-aquatiques-continentaux-de-lefese 	<p>ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE</p> <ul style="list-style-type: none"> . Deuxième phase de l'EFESE en cours de construction. . L'amélioration de la connaissance des services de régulation des débits de crue a été identifiée comme une pistes de travail prioritaires 	
9	<p>Bancariser les inventaires de zones humides</p> <p>Nouveau libellé : "Mettre à disposition les données sur les milieux humides"</p> <p><i>Mise à disposition des inventaires existant et à venir dans une base de données nationale partagée</i></p>	Connaissance	AE - repris par FMA	Forum des Marais Atlantiques, DREAL, AE, OIEau, AFB, FCEN, MTES, INRA, BRGM, Patrinat, SMEAG, CEN BFC ...	<p>Action un peu retardée mais de nombreux travaux ont été menés :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Bancarisation en cours des données d'inventaires des MH en adaptant le RPDZH actuel aux modèles de données milieux humides du © SANDRE. . Référentiel SANDRE : <ul style="list-style-type: none"> -Description des MH (V3), publié 2018 + web-conférence -Acquisition des données de prélocalisation, d'inventaire et de suivi sur le milieu humide (V1), publié 2018 + web-conférence . Diffusion d'une note officielle sur la stratégie d'amélioration de l'organisation des données nationales MH, mai 2019 + plaquette d'information sur la future banque nationale 	<p>ACTION EN COURS ET A POURSUIVRE</p> <ul style="list-style-type: none"> . Poursuite de la bancarisation en cours qui devrait être mise à disposition dès 2020 + intégration du RPZH au portail Eau France . Notes officielles de cadrage en complément du lancement . Diffusion de plaquette de communication . Organisation de formations / ateliers 	
10	<p>Accompagner l'élaboration d'un projet national de mutualisation d'outils en matière de suivi des milieux humides</p> <p><i>Définition d'indicateurs de suivi communs au niveau national, pour double rapportage DCE/DHFF</i></p>	Connaissance	MTES - repris par Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (2017)	Conservatoires d'espaces naturels, agences de l'eau, MTES, AFB, MNHN.	<p>Action retardée et volet LIFE abandonné, mais avancement des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> . 5 protocoles de terrain identifiés au niveau national (Pédologie, Flore, Piézométrie, Odonates, Amphibiens) . Note de cadrage méthodologiques - 2016 . Présentation lors du séminaire d'échanges recherche-espaces naturels protégés-2016, et du colloque de la société française d'écologie - 2018 . Note stratégie d'amélioration de l'organisation des données nationales MH, mai 2019, avec plaquette d'information sur la démarche "MhéO - Milieux humides évaluation observation" - 2018 	<p>ACTION EN COURS ET POURSUIVIE</p> <ul style="list-style-type: none"> . Intégrer toutes les agences dans la démarche . Formations / ateliers dès 2019 . Dictionnaire SANDRE sur l'évaluation des MH + Développer indicateurs nationaux . Finaliser et mettre en œuvre les protocoles au niveau national 	
11	<p>Renforcer la séquence « Eviter Réduire Compenser » (ERC) sur les zones humides en privilégiant l'évitement puis la réduction</p>						
11a	<p>Réaliser une méthode d'évaluation rapide des fonctions des zones humides</p> <p><i>Définition d'une méthode opérationnelle permettant de mieux apprécier les fonctions des milieux susceptibles d'être impactés, et les compensations à définir</i></p>	Aménagement du territoire	MNHN (SPN devenu UMS PatriNat AFB-CNRS-MNHN), ONEMA, AFB	MNHN, Biotopie, Irstea, Universités de Grenoble, de Tours, et plusieurs partenaires techniques (Cerema, Forum des Marais Atlantiques, directions interrégionales de l'AFB de Compiègne, Metz, Rennes et Toulouse)...	<ul style="list-style-type: none"> . Version 1.0 sortie en 2016 accompagnée de publications / présentations (nationales/internationales) + très nombreuses formations. http://www.zones-humides.org/guide-de-la-m%C3%A9thode-nationale-d%C3%A9valuation-des-fonctions-des-zones-humides . Analyses des remontées terrains (2016/2017) ont permis de consolider et de compléter la méthode pour version 2.0 à venir (dimensionnement, restauration et réhabilitation, zones humides littorales, saumâtres et salées littorales). 	<p>ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE</p> <ul style="list-style-type: none"> . Version 1,0 toujours en cours de déploiement, avec poursuite des formations. . Sortie de la version 2.0 prévue en 2020. Elle intégrera le résultat des analyses des remontées terrain (2016/2017). . Poursuite de l'actualisation de la méthode version 2.0 (retour utilisateurs, avancées scientifiques et opérationnelles, nouveaux référentiels). . Démarche similaire pour les territoires d'outre-mer. 	
11b	<p>Développer des plans territoriaux de préservation et de restauration des zones humides</p> <p><i>Promotion de plans territoriaux à une échelle dépassant celle des projets individuels afin de définir une stratégie et de mieux anticiper</i></p>	Aménagement du territoire	Collectivités - sans pilote identifié	ADCF, AE	<p>Action qui n'a pas été définie et qui n'a pas démarré au titre du PNMH - même si de nombreuses actions sont en cours sur le terrain, mais donc sans suivi effectif</p>	<p>ACTION NON REALISEE DANS LE CADRE DU PNMH</p> <p>Action difficile à définir : nombreuses prises en compte dans des Plans d'actions mais pas de suivi spécifique sur MH => A relancer / redéfinir dans le cadre de l'élaboration du prochain PNMH qui s'appuiera sur une concertation plus rapprochée avec les acteurs territoriaux</p>	

Bilan final des actions du 3ème Plan national Milieux humides 2014-2018

	Actions	GTh	Pilote	Partenaires	Résultats fin 2018	Observations / Perspectives	Réussite
11c	<p>Poursuivre l'expérimentation sur la séquence ERC en zone humide, Expérimentation d'offre de compensation</p> <p><i>Anticiper la demande potentielle de compensation, assurer la maîtrise foncière ou d'usage de terrains pour mettre en œuvre des actions écologiques de long terme générant une additionnalité écologique réelle et mesurable</i></p>	Aménagement du territoire	MTES/CGDD/SEE/IDD/ERNR1	DREAL, DEB, Dervenn	<p>. De 2013 à 2016, les porteurs de projet dont Dervenn (retenu dans le cadre de l'AAP initial) ont participé à la réflexion sur les principes de l'offre de compensation (tout milieux confondus).</p> <p>. Ces travaux ont notamment permis l'introduction dans le code de l'environnement des Sites naturels de compensation (SNC), nouvelle modalité disponible pour les maîtres d'ouvrage.</p> <p><i>Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages</i></p> <p>. Difficulté dans le cas de l'opération pilotée par Dervenn : identification des terrains susceptibles d'assurer une équivalence écologique de ce qui pourrait être proposé au sein d'un SNC et de ce qui est réellement détruit. Forts enjeux de cohérence avec les objectifs des documents de gestion de la Loi sur l'eau (SAGE, SDAGE, etc), également soulignés.</p>	<p>ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE</p> <p>. Un rapport bilan de l'expérimentation Cossure doit être publié (2019/2020). Demande d'agrément encore incertaine pour l'opérateur Dervenn mais leur expérience permettra d'émettre des recommandations pour le montage de futurs SNC relativement aux zones humides.</p> <p>. Elaboration d'un guide d'accompagnement de montage de SNC, en lien avec le développement des méthodes d'équivalences du dimensionnement de la compensation.</p>	
12	<p>Développer la valorisation des résultats de projets de recherche sur les milieux humides</p> <p><i>Améliorer la mise à disposition des recherches utiles au niveau opérationnel</i></p>	Connaissance	MTES (CGDD/DRJ/Service de la recherche)	AFB, MNHN	<p>. Synthèse des résultats scientifiques sur la période 2001-2011, composée 4 fascicules :</p> <p>1 : méthodologie employée pour réaliser la synthèse ;</p> <p>2 : inventaire et analyse des contributions scientifiques à l'action en zones humides ;</p> <p>3 : inventaire des besoins opérationnels des acteurs techniques en zones humides (méthodes et outils nécessaires) ;</p> <p>4 : mise en correspondance des productions scientifiques avec les besoins des acteurs techniques.</p> <p>. Echanges entre scientifique et acteurs techniques lors d'une dizaine de manifestations</p>	<p>ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE</p> <p>. Colloque ou séminaire sur le lien Sciences/Gestions prévu en 2020.</p> <p>. Rédaction d'un cahier technique sur l'utilisation de la piézométrie dans la gestion ou la restauration des tourbières par le Pôle-relais Tourbières.</p> <p>. Réactualisation de la synthèse R&D sur 2012-2022.</p>	
Axe 3 : Développer des plans territoriaux de préservation et de restauration des zones humides							
13	<p>Mettre en œuvre les programmes de mesure des SDAGE visant à préserver et restaurer les fonctions des milieux humides, utiles à la qualité des masses d'eau</p> <p><i>Améliorer l'articulation entre la mise en œuvre des programmes de mesures des SDAGE et les mesures prévues par les SRCE et SAR</i></p>	hors GTh	AE	collectivités - syndicats de rivières...	De nombreuses actions sont en cours sur le terrain, mais n'ont pas été suivies au titre du PNMH	<p>ACTION REALISEE MAIS NON SUIVIE DANS LE CADRE DU PNMH</p> <p>Action difficile à définir en termes d'animation et de suivi : nombreuses actions assurées par les AE et les collectivités concernées, mais pas de suivi spécifique sur MH</p> <p>=> A relancer / redéfinir dans le cadre de l'élaboration du prochain PNMH qui s'appuiera sur une concertation plus rapprochée avec les acteurs territoriaux</p>	
14	<p>Mettre en œuvre les plans d'action des SRCE/SAR en matière de restauration des milieux humides.</p> <p>Action ré-intitulée : Mettre en œuvre les plans d'action des SRCE/SAR en matière de préservation et de restauration des milieux humides.</p> <p><i>Intégration du sujet milieux humides dans les SRCE / SAR et mise en œuvre</i></p>	Aménagement du territoire	MTES / DEB-ET1	ATEN, Irstea, MNHN, CEREMA, FNE, H&B, FPNRF, FNCAUE	<p>. Quasi-totalité des SRCE approuvés sur 2013/2015. SAR en cours de révision/d'élaboration.</p> <p>. Synthèse de la prise en compte de la trame bleue (milieux humides et aquatiques) dans les SRCE (2016) par AFB</p> <p>. Difficulté : Impossibilité de distinguer la sous-trame des Milieux humides dans les atlas cartographiques des SRCE. Ils identifient des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques multi-trames.</p> <p>. Toutes les AE ont engagé en 2016 des AAP orientés sur les enjeux relatifs à la trame bleue. Elles ont développé le concept de trame turquoise.</p>	<p>ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE mais non suivie au titre du PNMH</p> <p>. Difficultés à repérer les MH dans SRCE car connaissances insuffisantes, sous-trame des milieux humides non-identifiée pour l'ensemble des régions.</p> <p>. Révision des ONTVB (2019).</p> <p>. Adoption des SRADDET (2019 - 2020).</p> <p>. Révision du SRCE d'Ile-de-France (2021).</p> <p>. Elaboration des indicateurs nationaux (2019)</p> <p>. Déploiement de nouveaux enjeux en relation avec la TVB (artificialisation du territoire, pollution lumineuse, nature en ville...)</p>	
15	<p>Mettre en place des projets « LIFE » à l'instar du projet « Tourbières du massif jurassien franc-comtois »</p> <p><i>Suivi du projet lancé et d'autres projets LIFE pour la restauration des milieux humides</i></p>	hors GTh	CEN Franche-Comté	SM milieux aquatiques du Haut-Doubs, PNR Haut-Jura, l'Association amis de la RN du lac de Remoray, SM d'aménagement du Dessoubre et de valorisation du bassin versant, DREAL Franche-Comté Appuis financiers : UE, AE RMC, CR Franche-Comté, CD Doubs et Jura	<p>. Action de référence en cours et très avancée, comme prévu, à suivre sur un site dédié : http://www.life-tourbieres-jura.fr/</p> <p>. D'autres actions importantes de restauration ont été réalisées, notamment sur la base de projets LIFE, mais n'ont pas été suivies et répertoriées dans le cadre du PNMH, et aucune "animation" n'a été mise en œuvre.</p>	<p>ACTION EN COURS ET POURSUIVIE</p> <p>. Finalisation de l'action de référence</p> <p>. Une identification plus systématique des actions importantes de restauration de milieux humides pourrait être prévue, pour une meilleure connaissance des résultats et un meilleur échange d'expériences</p>	

Bilan final des actions du 3ème Plan national Milieux humides 2014-2018

	Actions	GTh	Pilote	Partenaires	Résultats fin 2018	Observations / Perspectives	Réussite
16	<p>Renforcer la prise en compte des milieux humides dans la gouvernance de la biodiversité dans les outre-mer</p> <p><i>Suivi du renforcement des mesures relatives aux milieux humides dans le cadre de l'IFREBIOM</i></p>	OM	DEB-PEM	MOM, Collectivités concernées	<p>. Nombreuses actions en cours, mais pas de suivi quant aux volets spécifiques milieux humides</p> <p>. La mise en place de l'IFREBIOM, décidée lors du Grenelle de l'environnement, n'a pas eu lieu. Cependant des stratégies "biodiversité" existent sur certains territoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mayotte (Comité français de l'UICN, 2014) - La Réunion (Région et Département de La Réunion, 2015), complétée par la « Stratégie de lutte contre les espèces invasives » et la « Stratégie de conservation de la Flore et des Habitats » - Martinique (DEAL Martinique, 2005) - La Région Guadeloupe a lancé la réalisation du Schéma Régional du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité (SRPNB) en novembre 2013. • Stratégie biodiversité de la Polynésie française • Stratégie « espèces exotiques envahissantes et biodiversité » à Wallis et Futuna • En outre le MNHN conduit depuis 2006, en collaboration avec l'ONG Pro-Natura, et avec l'appui d'autres partenaires, dans des inventaires massifs dans le cadre de l'initiative La Planète Revisitée . 	<p>ACTION EN COURS MAIS NON SUIVIE AU TITRE DU PNMH</p> <p>. Promouvoir l'acquisition de connaissance dans les territoires ultramarins</p> <p>. Mise à jour / Développement de l'ensemble des stratégies pour la biodiversité, avec priorisation éventuelle</p>	
17	<p>Renforcer la prise en compte des milieux humides par les Plans grands fleuves</p> <p><i>Suivi des volets milieux humides dans les Plans Grands fleuves avec mobilisation de maîtres d'ouvrage pour l'entretien, la préservation et la restauration de ces milieux</i></p>	hors GTh	AE - AFEPTB - collectivités (départements, régions)		Actions en cours sur MH dans le cadre des Plans Gds Fleuves, mais action non suivie au titre du PNMH	<p>ACTION EN COURS MAIS NON SUIVIE AU TITRE DU PNMH</p> <p>. Reprogrammer une analyse des mesures milieux humides des PGF et de leur mise en oeuvre</p>	
	<p>Axe 4 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques de gestion de l'espace</p>						
	<p>Axe 4.1 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les politiques agricoles</p>						
18	<p>Améliorer la formation des agriculteurs sur l'agriculture et l'élevage en milieu humide</p> <p><i>Renforcer les aspects milieux humides dans les formations notamment initiales du monde agricole</i></p>	Agriculture	MAA - repris par AFB / SCOPELA	Réseau Pâtur'Ajuste et rés'eau Educagri (SupAgroFlorac), INRA (appui scientifique), APCA (Résolia + Réseau ZH), FNAB, FMA, INRA	<p>. Action repensée, élargie et reprise en main par AFB et le réseau Pâtur'Ajust</p> <p>. Réalisation du rapport sur le réseau Pâtur'Ajuste : Capitaliser les expériences du réseau pour améliorer la formation des agriculteurs sur l'agriculture et l'élevage en milieu humide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostics de chaque exploitation et lycée du réseau Pâtur'Ajust sur l'existence de démarches techniques et pédagogiques mises en œuvres pour valoriser les MH - Identification des blocages et leviers dans les champs techniques et pédagogiques. . Organisation de la journée de restitution le 17 mai 2018 	<p>ACTION REDEFINIE, FINALISEE ET POURSUIVIE</p> <p>. Retard au démarrage dû à la rénovation des BTS identifiés initialement. L'action a été redéfinie et lancée en 2017</p> <p>. Promouvoir ces travaux dans le nouveau plan « enseigner à produire autrement »</p> <p>. Elargir à la filière forestière (pilotes potentiels : ONF / financeurs potentiel MAA) dans les prochaines années.</p>	
19	<p>Valoriser les expériences positives en matière d'élevage extensif et de polyculture-élevage en milieu humide</p> <p><i>Poursuite des travaux pour identifier els conditions de réussite, animation et extension du réseau</i></p>	Agriculture	APCA	IDELE, Réseau des PNR, réseau des CEN, Réseau Natura 200, Agences de l'eau, Pôles relais Zones humides	<ul style="list-style-type: none"> • 15 territoires engagés, 1 projet reporté, 1 projet abandonné et 1 projet terminé • Publication ACPA/MTES 2014 : 18 fiches actions présentant les programmes territoriaux • 1 projet détecté dans le Nord-Pas-de-Calais • 3 campagnes d'entretiens téléphoniques avec les référents des 18 programmes d'action (2015,2017,2018) • Tableau de synthèse de l'état d'avancement des 18 programmes d'action • Carte des programmes d'actions en cours et en projet • Organisation de 3 journées territoriales (une quarantaine d'acteurs présents) 	<p>ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une journée territoriale Agriculture et ZH par an, • Valorisation/capitalisation des projets agricoles en milieux humides et des cinq journées territoriales Agriculture et ZH, • Poursuite de la détection de nouveaux projets, • Connexions avec les autres actions au niveau de la formation (Résolia et les formations à destination des agriculteurs dispensées dans les Chambres d'agriculture), • Relance de la newsletter "Milieux humides, Terres d'agriculteurs" à destination des CA 	
20	<p>Monter une étude sur la valeur fourragère et l'appétence des prairies humides</p> <p>Action révisée et ré-intitulée : Elaborer un guide technique sur les valeurs d'usage des zones humides pour l'élevage</p> <p><i>Valoriser les milieux humides, pour l'ensemble de leurs valeurs d'usage, dans les systèmes d'élevage</i></p>	Agriculture	Scopéla / INRA St Laurent de la Prée	Réseau CIVAM, Réseau Pâtur'Ajust, Réseau INRA, IDELE	Initialement cette action s'inscrit dans le prolongement du plan précédent suite aux travaux de l'INRA et besoins identifiés. Elle a été redéfinie en 2017 sur la base d'un partenariat entre INRA et SCOPELA, pour lancement mi-2018. Retard faute de moyens par l'INRA. L'action est désormais élargie de la seule valeur fourragère à la valeur d'usage et est pilotée par Scopéla.	<p>ACTION REDEFINIE ET EN COURS</p>	

Bilan final des actions du 3ème Plan national Milieux humides 2014-2018

	Actions	GTh	Pilote	Partenaires	Résultats fin 2018	Observations / Perspectives	Réussite
21	<p>Améliorer la gestion sanitaire des troupeaux en milieu humide</p> <p><i>Réaliser un document de synthèse présentant les méthodes de diagnostic et de conseil pour une gestion durable du parasitisme en milieu humide</i></p>	Agriculture	SNGTV / appui technique VET'EL	DEB, AFB, APCA, VIVEA, FAFSEA, DGER(MAA), Réseau PNR, Réseau CEN, réseau LPO, INRA, CNRS, Ecoles vétérinaires, CDS/FNGDS, IDELE, Université Montpellier III,	<ul style="list-style-type: none"> Organisation d'un colloque "Maîtrise du parasitisme et espaces naturels protégés " aux journées nationales des GTV, 2015 Création d'un groupe d'experts techniques pour l'élaboration du référentiel, 2016 Rédaction du référentiel finalisée en 2018 (à publier en 2019) 150 à 200 vétérinaires formés entre 2017 et 2018 	<p>ACTION FINALISEE ET A POURSUIVRE</p> <ul style="list-style-type: none"> Porter l'action sur plus long terme pour poursuivre la sensibilisation et permettre la collaboration avec Scopéla Élargir la formation aux techniciens et conseillers d'élevage Identifier les champs de recherche fondamentale et appliqués sur la maîtrise du parasitisme en MH Recenser les autres enjeux sanitaires Développer l'aspect CESP 	
22	<p>Monter une étude sur la viabilité et la pérennité des systèmes d'élevage en milieu humide</p> <p><i>Réalisation d'un référentiel technico-économique des systèmes d'élevage entièrement ou partiellement en milieu humide</i></p>	Agriculture	IDELE	Partenaires potentiels : MTES-CGDD, APCA, CA, INRA, CEN, RAD, FMA, Association Française pour la Production Fourragère, AE	Action abandonnée par retrait du porteur de projet initial faute de moyens (IDELE)	<p>ACTION ABANDONNEE</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer et animer un réseau national des systèmes d'élevage utilisateurs de MH (techniciens, éleveurs) Créer des synergies avec l'action du FMA sur les expérimentations dans le cadre de la mission interministérielle Travailler sur la transmission des exploitations et des services rendus Rapprochement avec le projet APEX (CA Pays de la Loire) et ses suites. Réflexions de la CA Pays de la Loire autour d'une valorisation de l'agriculture de marais. Piste : définir des services rendus par les espaces prairiaux humides à l'élevage bovin extensif (recherche de financements). 	
23	<p>Mettre en place des outils financiers pour développer l'agro-écologie dans les milieux humides et suivre leur mise en œuvre</p> <p><i>Suivi des nouveaux dispositifs PAC et de leur utilisation en faveur des milieux humides et de leur impact</i></p>	Agriculture	MAA	Régions, Agences de l'eau, opérateurs locaux, DRAAF	<ul style="list-style-type: none"> Notification des types d'opération à la Commission européenne en 2014 Élaboration et contractualisation de MAEC sur le terrain (à l'initiative des opérateurs locaux), 2015, 2016, 2017, 2018 avec Engagement unitaire Herbe 13 opérationnel en 2015 Manque de résultats précis quantitatifs et absence de résultats qualitatifs (impacts sur le maintien des ZH) Milieux humides insuffisamment intégrés dans le nouveau zonage de la carte ZDS, ouvrant droit à l'ICHN, l'intégration des sites Ramsar ayant finalement été rejetée. 	<p>ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE</p> <ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'un document précis sur les MAEC et leur efficacité pour le maintien de l'élevage en MH Piste pour une intégration de PSE et MAE collectives spécifiques aux ZH dans la future PAC Partage du contenu des cahiers des charges des MAEC existantes et des points de contrôle pour l'élaboration d'un diagnostic MAE Synthèse des outils juridiques et financiers existants du MAA, 	
24	<p>Promouvoir des formes d'élevage collectives</p> <p><i>Suivi de la mise en œuvre des GIEE concernant des milieux humides, inventaire des outils mis en œuvre pour la mobilisation du foncier agricole</i></p>	Agriculture	MAA - repris par APCA	DRAAF, FMA, FNSEA	<ul style="list-style-type: none"> Appel à projets GIEE annuel, 2015, 2016, 2017, 2018 Cette action s'inscrit dans le programme agroécologique du MAA. En 2016, 7 GIEE étaient labellisés "Zones humides – Marais". Remontée des données régionales au fil de l'eau 	<p>ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE</p> <ul style="list-style-type: none"> L'APCA a proposé son aide pour rassembler les données qualitatives relatives aux GIEE en milieux humides accompagnés par les CA Suivi / information à renforcer. 	
25	<p>Lancer une réflexion nationale sur le maraîchage en milieu humide et sur son avenir</p> <p><i>Etude sur les possibilités de développement de cette agriculture de proximité, sur la base des activités existantes</i></p>	Agriculture	PNR Caps et marais d'Opale (PNR CMO) et la Communauté d'agglomération de Saint-Omer (CAPSO)	Agences de l'eau, Pôle légumes région Hauts-de-France, CA, Comité MAB France	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du plan d'actions Programme de Maintien de l'Agriculture en Zone Humide (PMAZH) du bassin Artois-Picardie, 2015, 2016, 2017, 2018 Analyse des pratiques, des valeurs de prairies humides et des sols du marais, 2017 Rapport de stage sur les services écosystémiques rendus par le marais Audomarois, 2018 Séminaire de restitution du PMAZH aux éleveurs Organisation d'une journée technico-scientifique "Eaux et Sols en milieux humides" 	<p>ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE</p> <ul style="list-style-type: none"> Action locale liée à la spécificité du territoire Audomarois, qui peut expliquer l'échec du portage national. Reconduction du PMAZH porté par l'AEAP pour une durée de 3 ans à compter de janvier 2019 Extension de l'étude au niveau national reste à réaliser, si elle s'avère possible 	

Bilan final des actions du 3ème Plan national Milieux humides 2014-2018

	Actions	GTh	Pilote	Partenaires	Résultats fin 2018	Observations / Perspectives	Réussite
X2	<p>Développer le Concours Général Agricole des Prairies Fleuries en milieux humides</p> <p>ACTION NOUVELLE</p>	Agriculture	APCA/ FPNRF	<p>Partenaires historiques, fondateurs du concours : FPNRF, AFB</p> <p>Partenaires directs : Comité national d'organisation du concours</p> <p>Partenaires locaux : Régions, GRTgaz, RTE, Agences de l'eau, FEADER, associations AOP, Caisses régionales, ...</p> <p>Partenaires potentiels : les pôles-relais zones humides, les associations de collectivités territoriales, l'Institut de l'élevage, ...</p>	<p>.Ce concours est un moyen de rencontre et d'échange pour les différents acteurs. Il a permis l'instauration d'un dialogue entre les agriculteurs et les écologues.</p> <p>. Les éleveurs sont souvent très satisfaits de leur participation et s'en saisissent comme levier pour s'investir dans d'autres projets, tels que les GIEE.</p> <p>. Il permet de communiquer auprès du grand public notamment sur les aménités environnementales positives amenées par les agriculteurs dans la gestion des milieux humides et de valoriser localement les pratiques des agriculteurs.</p> <p>.45 territoires ont organisé localement le concours en 2017, 48 en 2018</p> <p>. Forte promotion de la section "milieu humide"</p> <p>. Rédaction et diffusion d'une enquête envoyée aux territoires organisateurs du CGAPAEP en milieux humides</p> <p>.Création de nouveaux outils de communication du concours</p>	<p>ACTION AJOUTEE, FINALISEE ET POURSUIVIE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un nouveau site internet • Recenser des actions menées sur les territoires participant au concours dans la section des milieux humides • Développer la relation existante entre pratiques et qualité des produits, pour promouvoir éleveurs et milieux humides • OM : Test du concours en Martinique pour 2019-2020 • Organisation de matinées d'échange dans le cadre de la remise des prix • Séminaire au printemps entre organisateurs et recherche sur les thématiques émergentes • Kit de communication (2 flyers, affiches, guides pratiques des territoires, presse générique) . Développer davantage de livrables . Créer des connexions avec l'action 18 pour développer davantage le concours jeunes 	
X3	<p>Préserver l'élevage extensif en milieux humides</p> <p>ACTION NOUVELLE</p>	Agriculture	FMA en tant qu'animateur national	<p>MTES, MAA, Syndicat Mixte Baie de Somme/Grand Littoral Picard, Chambres d'agriculture de la Somme, de la Charente-Maritime et de la Manche, Communauté d'agglomération Rochefort Océan, Communauté de communes du Bassin de Marennes, Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, INRA de Saint Laurent de la Prée</p>	<p>Cette action a été ajoutée au Plan car totalement en lien avec son axe Agriculture et émanant d'un rapport des inspections MTES/MAA rendu en juillet 2017 : https://agriculture.gouv.fr/preservation-de-lelevage-extensif-en-milieux-humides.</p> <p>=> Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en oeuvre des 3 sites pilotes et de l'animation nationale FMA (rencontre annuelle des sites pilotes, • Fiches de synthèse des actions expérimentées et des bilans des projets menés par les sites pilotes • Support de diffusion des acquis de l'expérimentation • Création d'une plate-forme d'informations sur l'élevage extensif en milieux humides • Cahier des charges des MAE collectives et PSE à tester sur les sites pilotes <p>Evènements prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une rencontre annuelle des sites pilotes • Des rencontres techniques si nécessaire • Un séminaire de restitution 	<p>ACTION CREEE ET EN COURS</p> <ul style="list-style-type: none"> . Poursuite des expérimentations sur les 5 ans (jusqu'à 2022) . Avancement des différentes thématiques et appui aux politiques publiques (par ex dans discussions future PAC) 	
	Axe 4.2 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques publiques de gestion de l'espace						
26	<p>Réaliser un guide de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de prévention des inondations</p> <p><i>Elaboration d'un guide pour aider à mieux intégrer les fonctions des milieux humides (solutions fondées sur la nature) dans la prévention des inondations</i></p>	Aménagement du territoire	MTES - DGPR / DEB - CEREMA	EPTB Seine Grands Lacs, AE Rhin Meuse	<p>.Parution / diffusion du guide "milieux humides et prévention des inondations" en juillet /2017 : https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/170601_Guide_Prise%20en%20compte%20MH%20dans%20PAPI.pdf .</p> <p>. Plan de communication en cours : plaquette à destination des élus en cours de rédaction pour publication en 2019, organisation d'ateliers lors de journées techniques (2017, 2018), diffusion sur réseaux de communication.</p>	<p>ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE</p> <ul style="list-style-type: none"> . Poursuite de la mise en œuvre du plan de communication et de la diffusion. . Déclinaison aux départements d'outre-mer. . Mise à jour du guide en lien avec la GEMAPI. 	
27	<p>Réaliser un guide de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de protection des captages d'alimentation en eau potable (AEP)</p> <p>Action ré-intitulée : Réaliser des fiches thématiques pour la prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de protection des captages d'alimentation en eau potable (AEP)</p> <p><i>Réaliser des fiches informant de manière opérationnelle sur les fonctionnalités des milieux humides intéressantes et à préserver dans le cadre des captages</i></p>	Aménagement du territoire	CEREMA	MTES-DEB, AFB	<p>Action retardée pour des questions de plan de charge des personnes concernées, et redéfinie : un guide méthodologique conséquent et technique ne semblait pas pertinent, et le livrable a été réorienté vers un document plus communicant pour les gestionnaires des captages.</p> <p>L'action n'a réellement démarré qu'en 2018 avec l'appui de l'AFB.</p>	<p>ACTION REDEFINIE ET EN COURS</p> <ul style="list-style-type: none"> . Fiches thématiques attendues à partir d'une enquête auprès d'animateurs de réseaux de captages prioritaires et de gestionnaires de ces captages dont les AAC sont concernées par un MH + une bibliographie des travaux existants ou en lien avec le sujet de l'étude. 	

Bilan final des actions du 3ème Plan national Milieux humides 2014-2018

	Actions	GTh	Pilote	Partenaires	Résultats fin 2018	Observations / Perspectives	Réussite
28	<p>Recenser, structurer et valoriser les expériences de mise en synergie de la gestion des milieux humides et de la prévention du risque d'inondation ou de submersion marine</p> <p><i>Recensement et valorisation des expériences de mise en synergie des politiques milieux humides et prévention des inondations</i></p>	Aménagement du territoire	AFEPTB / ANEB	Réseau des EPTB	<p>. Arborescence des ressources structurée sous 4 angles de valorisation (documents de cadrage et travaux nationaux, guides et ressources, REX, démarches de sensibilisation). (mise en ligne prévue en 2019)</p> <p>. Organisation de temps d'échanges et de co-construction au sein du réseau à destination des élus (Séminaires, colloque, ateliers), par ex :</p> <ul style="list-style-type: none"> • atelier "milieux humides et inondations : établir des solutions alternatives" (séminaire 6-7 avril 2017) : https://bassinversant.org/atelier-milieux-humides-et-inondations-etablir-des-solutions-alternatives • colloque "l'eau c'est politique" (18-19 octobre 2018) qui a permis d'aborder l'intégration des enjeux eau dans les autres politiques publiques et la nécessité d'une approche globale de ces enjeux : https://bassinversant.org/colloque-leau-cest-politique-faisons-de-la-gestion-durable-de-leau-un-atout-pour-nos-territoires 	<p>ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE</p> <p>. Poursuite des travaux sur la mobilisation des élus</p> <p>. Poursuite des temps de partage et de co-construction au sein du réseau.</p> <p>. Colloque "l'eau c'est politique" 2ème édition en 2020.</p>	
29	<p>Organiser un colloque national sur les connaissances et la gestion des têtes de bassin versant</p> <p><i>Renforcement de la prise en compte des têtes de bassins versants, véritables "châteaux d'eau" du territoire, dans la planification</i></p>	Connaissance	AFB	Office international de l'eau, MTES, Agences de l'eau Loire-Bretagne et Rhin Meuse, Pôles-relais zones humides, Assemblée permanente des chambres d'agriculture, Office national des forêts	<p>. Colloque « Têtes de bassin - Comment concilier les enjeux sur ces territoires hors du commun ? » 4 et 5 mars 2015 à Paris (plus de 200 participants)</p> <p>. Publication fin 2015 (traduit en anglais) d'un numéro spécifique des "Rencontres de l'Onema" : https://professionnels.afbiodyversite.fr/sites/default/files/Rencontres36.pdf</p>	<p>ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE</p> <p>. Document plus complet envisagé dans les années à venir, dans la collection « Comprendre pour agir » de l'AFB, pour faire un état de l'art des connaissances actuelles et actions écologiques engagées depuis plusieurs années.</p> <p>. Faire de ce sujet à très forts enjeux, et grande urgence d'action, une « cause nationale » ?</p> <p>. Renforcer la prise en compte des têtes de bassin versant dans les documents de planification et notamment dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).</p>	
30	<p>Réaliser un guide sur les liens entre milieux humides et eaux souterraines dans le cadre de la DCE</p> <p>Action ré-intitulée : Améliorer la connaissance et la prise en compte des liens entre milieux humides et eaux souterraines dans le cadre de la DCE</p> <p><i>Réalisation d'études et diffusion des résultats afin de mieux appréhender les liens fonctionnels</i></p>	Connaissance	AFB	<p>Gouvernance - 5 partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • BRGM : coordination + hydrogéologie • ECO-MED : BE en écologie • GEONORD : BE en pédologie • Marais de Sacy : site d'étude (suivis hydrométriques de puis 2011) • Baie de Somme : site d'étude (Ramsar) • CEN Nord et Pas de calais : site d'étude (animateurs de sites natura 2000) <p>Comité de suivi : AFB, agences de l'eau, MNHN, acteurs du projet RhoMeO, experts et chercheurs</p>	<p>Action retardée mais désormais définie et démarrée - 7 actions prévues, dont la 1ère a été finalisée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Sélection des sites (10 à 15 sites connus pour avoir des interactions avec les eaux souterraines et suffisamment de données disponibles pour établir une méthode) 2. Volet hydrogéologie : Bilan hydrologique et identification des modes de contribution des ESO aux ZH 3. Volet écologique (besoins hydriques des habitats/espèces) 4. Volet pédologique (besoins hydriques de la ZH sur des critères pédologiques) 5. Besoin des ZH (synthèse des besoins quantitatifs en ESO de la ZH) 6. Méthodes (Construction de la méthode d'évaluation de la contribution ESO au fonctionnement ZH) 7. Organisation d'un séminaire de restitution 	<p>ACTION RETARDEE MAIS EN COURS</p> <p>. Poursuite de l'action</p> <p>. Communication et valorisation : rapport méthodologique et séminaire de fin de projet</p>	
31	<p>Promouvoir la contribution des fédérations de chasseurs et de leur réseau de sociétés locales de chasse à la conservation des milieux humides</p> <p><i>Renforcement de l'action de préservation des milieux humides au sein des fédérations de chasse</i></p>	hors GTh	Fédération nationale des chasseurs	Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage (FPHFS) / Les 110 Fédérations Régionales et Départementales des Chasseurs (FRC et FDC) et leur réseau de 70 000 associations communales de chasse	<p>. Plus de 160 actions renseignées dans la base de données Cyn'Actions Biodiv' contribuent à la mise en oeuvre des Plans Nationaux d'Actions en faveur des Milieux Humides (PNAMH). Elles ont pour objectif de maintenir la biodiversité inféodée à ces milieux et contribuent par la même occasion à d'autres politiques publiques (SCAP, SRCE, SCOT, Natura 2000, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, etc.).</p> <p>Se référer aux documents produits par la FNCF disponibles dans le tableau des actions de la page http://pnmh.espaces-naturels.fr/hors-gth</p>	<p>ACTION REALISEE ET POURSUIVIE</p> <p>. Poursuite et renforcement de la collaboration avec la FNCF et les autres acteurs de la chasse</p>	
	Axe 5 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides						
	Axe 5.1 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides en zone urbanisée						

Bilan final des actions du 3ème Plan national Milieux humides 2014-2018

	Actions	GTh	Pilote	Partenaires	Résultats fin 2018	Observations / Perspectives	Réussite
32	<p>Publier un recueil d'expériences issues du 1er Grand Prix « Zones humides en milieux urbanisés »</p> <p><i>Faire connaître les réalisations des collectivités lauréates du Grand Prix 2011 dans un recueil d'expériences apportant un éclairage sur les modalités des opérations réussies de valorisation de milieux humides en milieu urbain</i></p>	Urbanisme	MTES-DEB&MCT-DHUP CEREMA	collectivités, AFEPTB, Ramsar France, Agence d'urbanisme, paysagistes conseil de l'Etat, DDT	<p>. Ouvrage publié en janvier 2015, vendu à plus de 480 exemplaires. . Complété par une synthèse destinée aux élus (voir action 33) : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/CEREMA_Publication_Integrer-milieux-humides-dans-amenagement-urbain.pdf</p>	<p>ACTION REALISEE ET TERMINEE</p> <p>. A été poursuivie par le Grand Prix suivant, et mériterait une diffusion plus large de ces expériences, et la mise en œuvre de formations spécifiques.</p>	
33	<p>Publier des supports pédagogiques à destination des élus sur les milieux humides</p> <p><i>Sensibiliser les élus sur les enjeux liés aux milieux humides en ville ; leur donner facilement accès à la documentation sur le sujet et répondre aux questions pratiques qu'ils peuvent se poser ; leur donner des leviers d'actions</i></p>	Urbanisme	MTES-DEB&MCT-DHUP CEREMA	Pôles-relais zones humides, ...	<p>. Production en 2015 d'une plaquette synthétique à l'attention des élus à partir des opérations lauréates du 1er Grand Prix (voir action 32) A été largement diffusée, et également téléchargée plus de 3700 fois depuis sa publication https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/CEREMA_Publication_Integrer-milieux-humides-dans-amenagement-urbain.pdf . En revanche les supports de diffusion et la journée de sensibilisation ou colloque n'ont pas été réalisés dans l'attente du 2ème Grand Prix, retardé, et restent à programmer.</p>	<p>ACTION REALISEE EN GRANDE PARTIE ET POURSUIVIE</p> <p>. Intérêt démontré des documents synthétiques pour les élus . Nécessité de s'appuyer sur les réseaux de diffusion pertinents . Journée de sensibilisation / valorisation des opérations lauréates à programmer . Nécessité de prévoir la diffusion des documents sur un site existant utilisé dans le réseau urbanisme, à définir</p>	
34	<p>Lancer un nouveau Grand prix « milieux humides et urbanisation »</p> <p><i>Réalisation d'un nouveau Grand Prix pour sensibiliser les collectivités locales, les maîtres d'œuvre et les bureaux d'études à l'intérêt d'intégrer les milieux humides dans les projets d'aménagement urbain.</i></p>	Urbanisme	MTES-DEB&MCT-DHUP CEREMA	AMF, AFB, AE Comité de pilotage : SNPN, Pôles relais zones humides, CAUE 28, Chartres métropole, DDT Corrèze	<p>. Grand prix organisé sur 2017-2018 : 24 candidatures, 9 lauréats. . La mise en œuvre s'est appuyée sur la mise en place : - d'un comité de pilotage (COFIL) à vocation « technique », - d'un comité d'orientation, constitué par le GTh Urbanisme. . Publication d'une brochure de présentation des opérations lauréates disponible sur le site du MTES : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/2e-grand-prix-milieux-humides-et-urbanisme-decouvrez-laureats</p>	<p>ACTION REALISEE ET TERMINEE</p> <p>Suite au succès modéré de ce GP, à l'existence également du nouveau label international "Ville des ZH", il convient de questionner la complémentarité et la coordination de ce Grand Prix avec les autres concours intéressant les collectivités (Paysage, Nature en ville, ...) : GP à part ou volet d'autres GP existants ?</p>	
35	<p>Publier des fiches thématiques « milieux humides et urbanisation »</p> <p><i>Mise à disposition d'informations synthétiques et opérationnelles pour une meilleure prise en compte des milieux humides dans l'urbanisation</i></p>	Urbanisme	MTES-DEB&MCT-DHUP CEREMA	A définir	<p>. Cette action recoupe différentes actions de l'axe Urbanisme dans lesquelles des documents de synthèse sont prévus. . Plusieurs fiches étaient prévues : - En lien avec l'action 37 : Milieux humides et écoquartiers = publiée en juillet 2017 - En lien avec l'action 36 : Prévenir et gérer les conflits d'usages liés aux milieux humides dans un contexte urbanisé = la rédaction est finalisée et le document sera publié en 2019 - En lien avec l'action 38 : Comment préserver les milieux humides dans les PLUi = la rédaction est finalisée et le document sera publié en 2019</p>	<p>ACTION REALISEE ET POURSUIVIE</p> <p>. Il conviendrait de faire un point sur l'utilisation effective de ces documents de synthèse . Et de mieux définir les besoins et attentes et comment mieux y répondre, et sous quelles formes : par exemple peut-être vaut-il mieux insérer le sujet milieux humides dans des documents diffusés par la DHUP plutôt que de faire des documents spécifiques</p>	
36	<p>Prévenir les conflits d'usages sur les milieux humides en zones urbaine et périurbaine</p> <p><i>Réalisation et diffusion d'un guide analysant les tenants et aboutissants des conflits d'usage spécifiques aux milieux humides, et donnant des clés de résolution</i></p>	Urbanisme	MTES-DEB&MCT-DHUP CEREMA	A définir	<p>. Réalisation du volet Etat des lieux scientifiques et techniques . Réalisation du recensement des expériences des services, et d'une définition des méthodes de prévention des conflits d'usage. . Sur ces bases rédaction d'un document de synthèse qui doit être publié en 2019 . Toutefois il ressort que les enseignements n'ont pas forcément une forte spécificité ZH et sont applicables à de nombreux conflits entre aménagements et préservation d'espaces naturels.</p>	<p>ACTION REALISEE ET POURSUIVIE</p> <p>. L'acceptabilité agricole, et les interactions entre pratiques et/ou gestion agricole et compensation, ont vocation à mobiliser des expertises en ZH, en aménagement, en infrastructures, en agriculture, en sociologie ... en croisant les regards et expertises des différents groupes de travail composant le dispositif d'accompagnement du Plan national</p>	

Bilan final des actions du 3ème Plan national Milieux humides 2014-2018

	Actions	GTh	Pilote	Partenaires	Résultats fin 2018	Observations / Perspectives	Réussite
37	<p>Intégrer les milieux humides dans le référentiel du label EcoQuartier</p> <p><i>Expliciter les fonctions des milieux humides pouvant être prises en compte et valorisées dans les EcoQuartiers</i></p>	Urbanisme	DHUP	CEREMA ; Collectivités & partenaires du label écoquartier	<p>Les travaux ont fait l'objet de deux livrables finalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un rapport d'analyse sur une meilleure prise en compte des milieux humides dans le référentiel EcoQuartier (août 2017) • Une fiche (action 35) intitulée « Prendre en compte les milieux humides dans l'aménagement – Le cas des Ecoquartiers » publiée en juillet 2017. • La charte et le référentiel Ecoquartiers ont été adaptés selon les préconisations souhaitées. 	<p>ACTION REALISEE ET A POURSUIVRE</p> <ul style="list-style-type: none"> . Se doter d'un outil de communication et de valorisation (diaporama de synthèse ludique et pédagogique. . Suivre les réalisations et la portée de ces travaux dans le suivi des opérations et dans les candidatures EcoQuartiers annuelles. . Une démarche de réflexion sur la charte et le référentiel EcoQuartier va être menée avec les architectes conseils de l'État. Il serait également intéressant de cibler le réseau des Paysagistes conseil de l'État ou le club « Plans de paysage ». 	
38	<p>Renforcer la prise en compte des milieux humides dans le cadre des PLU Intercommunaux (PLUI)</p> <p><i>Réalisation de guide ou référentiel opérationnel aidant à la prise en compte des milieux humides dans la planification urbaine</i></p>	Urbanisme	DHUP	Cerema ; DREAL/DDT(M), Collectivités	<p>Cette action n'a pas pu être menée comme prévu : il n'a pas été possible d'intégrer ce sujet dans le cadre des travaux DHUP sur les PLUI, , ni dans les différentes actions de communication engagées.</p> <p>Seul le travail de fond du CEREMA a pu être réalisé, en plusieurs temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tome 1 : Prise en compte des milieux humides dans les PLU – rapport d'analyse des doctrines locales (Avril 2018) • Analyse de cinquante-deux guides et publications recensés sur la prise en compte des milieux humides dans les documents d'urbanisme, notamment les PLU. • Tome 2 : Synthèse des enseignements. Reprise synthétique des enseignements du tome 1 accompagné de fiches de retours d'expériences en annexe. • Une fiche de la collection connaissances du Cerema (cf action 35) permettra de donner des clés aux acteurs de l'urbanisme pour mettre en œuvre l'objectif de préservation et restauration des milieux humides dans les PLU(i) 	<p>ACTION EN PARTIE REALISEE</p> <ul style="list-style-type: none"> . Améliorer l'appropriation de ces travaux et de ces enjeux par les services de l'État en charge de l'urbanisme, afin que les collectivités soient mieux sensibilisées. . Définir des modalités efficaces de diffusion de ces documents auprès des acteurs de l'urbanisme . Action également en lien avec la problématique de l'anticipation des mesures compensatoires par les collectivités (dans le cadre de la planification) 	
	<p>Axe 5.2 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides dans les outre-mer</p>						
39	<p>Renforcer la prise en compte des milieux humides au sein des conventions de mers régionales</p> <p><i>Renforcement de l'articulation des actions sur les milieux humides outre-mer avec les conventions de mers régionales, promotion d'échanges d'expériences</i></p>	OM	MTES/DEB-MI	MTES/DAEI - MAEE, collectivités concernées	<p>L'action a été définie mais n'a pas été suivie dans le cadre du GNMH</p> <p>Les conventions concernées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Convention de Cartagène pour la Grande Caraïbe -Convention de Nairobi pour l'Océan Indien -Conventions de Nouméa et d'Apia pour le Pacifique Sud -Convention pour la conservation de la faune et de la flore marine antarctique <p>Et les objectifs sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.Soutenir l'inscription de zones humides comme aires protégées dans le cadre des conventions de mers régionales. 2.Renforcer l'information et la prise de conscience de l'importance des milieux humides dans les enceintes décisionnelles des conventions de mers régionales auxquelles la France est partie 	<p>ACTION EN PARTIE EN COURS MAIS NON SUIVIE</p>	
40	<p>Poursuivre l'acquisition et l'amélioration des connaissances sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés (mangroves et herbiers)</p> <p><i>Mise en œuvre du programme IFRECOR (inventaire et bancarisation des espèces, élaboration d'une typologie, renforcement du réseau de suivi, ...)</i></p>	OM	MOM / MTES	membres du comité national IFRECOR	<p>Toutes les productions attendues dans le cadre de cette action ont été réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par territoire, une étude détaillée + une synthèse destinée aux élus locaux présentant la valeur des services rendus par les écosystèmes coralliens et associés - Un guide méthodologique présentant la méthode suivie par l'Ifrecor pour l'estimation de la valeur des services rendus par les écosystèmes coralliens et associés en outre-mer - Une synthèse globale sur l'ensemble de l'outre-mer présentant les résultats de l'estimation. - Inventaire des espèces récifales de l'outre-mer - Bilan de l'état de santé des récifs coralliens et écosystèmes associés de l'outre-mer français 	<p>ACTION REALISEE ET POURSUIVIE</p> <ul style="list-style-type: none"> . Poursuite dans le cadre de la phase IV du programme IFRECOR 	

Bilan final des actions du 3ème Plan national Milieux humides 2014-2018

	Actions	GTh	Pilote	Partenaires	Résultats fin 2018	Observations / Perspectives	Réussite
41	<p>Evaluer l'état de santé des récifs coralliens et écosystèmes associés de l'outre-mer français</p> <p><i>Mise en œuvre du programme IFRECOR (Publication du rapport sur l'état de santé des récifs coralliens)</i></p>	OM	MOM / MTES	membres du comité national IFRECOR	Ouvrage dressant le bilan de l'état de santé des récifs coralliens de l'outre-mer français publié en 2015	<p>ACTION REALISEE ET POURSUIVIE</p> <p>. Poursuite dans le cadre de la quatrième phase du plan d'actions IFRECOR (2016-2020). Le Pôle-relais zones humides tropicales assure d'ailleurs l'évaluation de l'état de santé des mangroves pour cette phase, via le Réseau National d'Observation et d'Aide à la Gestion des Mangroves qu'il anime.</p>	
42	<p>Mener une évaluation des services rendus par les récifs coralliens et les écosystèmes associés (mangroves et herbiers)</p> <p><i>Réalisation d'un guide méthodologique et des évaluations par collectivité</i></p>	OM	MOM / MTES	membres du comité national IFRECOR	<p>. Le résultat attendu pour cette action était la publication d'un guide indiquant une méthode standardisée d'évaluation de la valeur économique des services rendus par les récifs coralliens et écosystèmes associés (RCEA). . Cette évaluation a été conduite entre 2011 et 2015 par l'IFRECOR pour neuf collectivités (Guadeloupe, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, La Réunion, Saint Barthélemy, Saint Martin et Wallis et Futuna). . Chaque collectivité dispose d'une synthèse qui lui est propre, sous format d'une plaquette de quelques pages, et une synthèse globale a été également publiée en 2016 (Pascal & al., 2016) et est disponible en ligne : http://www.ifreco-doc.fr/items/show/1654</p>	<p>ACTION REALISEE</p>	
43	<p>Placer le tiers des mangroves des outre-mer français sous la protection du Conservatoire du littoral d'ici 3 ans (soit 35 000 ha)</p> <p><i>Poursuivre les affectations de zones côtières avec mangroves au CdL, ainsi que le cas échéant les acquisitions, et mener des actions de gestion et protection</i></p>	OM	Conservatoire du littoral	MTES - MOM DEAL - collectivités territoriales - ONF - OIEau	<p>. La répartition territoriale des affectations a été validée en CA du Conservatoire en 2014 . La totalité des affectations prévues a été réalisée sur les collectivités insulaires . Affectation plus sélective en Guyane en fonction de l'acceptation locale et des autres outils de protection. . selon la cartographie actualisée en 2016 (qui a conduit à réviser les chiffres de superficie), le Conservatoire protège au 31/12/2018 24 409 ha de mangroves au sens strict, soit environ 40% des mangroves de ses territoires d'intervention, et environ 20 000 ha d'autres zones humides tropicales en Outre-mer</p>	<p>ACTION REALISEE ET POURSUIVIE</p> <p>. Affectation de 5 000 ha supplémentaires en Guyane prévue à l'horizon 2020 (COP du Conservatoire) et de 10 à 20 000 ha supplémentaires à l'horizon 2050 (stratégie à long terme) en fonction des autres outils de protection qui pourraient être mis en place. . La priorité consistera néanmoins à poursuivre le travail de gestion, de suivi et de valorisation des mangroves déjà affectées. . Enfin la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (art 113), fixe pour objectif d'élaborer et de mettre en œuvre un programme d'actions territorialisé de protection de 55 000 hectares de mangroves d'ici à 2020.</p>	
44	<p>Consolider le pôle-relais « mangroves et zones humides outre-mer » et pérenniser le réseau interrégional d'observation des mangroves</p> <p><i>Assurer la pérennité du pôle relais et étendre son action, en lien avec les acteurs concernés</i></p>	OM	Conservatoire du littoral puis Comité français UICN à partir de 2017	ONEMA-AFB, CELRL, MTES/DEB, IFRECOR, OE, MNHN, ATEN	<p>Bilan très positif : . Jusqu'en 2016 le Pôle-relais a fait l'objet d'une consolidation grâce au portage du Conservatoire du Littoral . Intégration en janvier 2017 dans le Programme Outre-mer du comité français du UICN : renommé « Pôle-relais zones humides tropicales », rayonnement plus actif dans les régions Océan Indien et Pacifique, renforcement de ses actions de communication et de sensibilisation. . Mise en place de relais territoriaux permettant une levée de fonds et donc un renforcement des actions du PRZHT pour répondre aux besoins des acteurs locaux. . PRZHT particulièrement actif sur les cibles « jeunesse », avec la multiplication d'actions pédagogiques et notamment la mise en place des premières Zones Humides Educatives en Guadeloupe, et « gestionnaires » grâce au déploiement du Réseau d'Observation et d'Aide à la Gestion des Mangroves (ROM), de fiches techniques promouvant les meilleures pratiques, et de formations dédiées (Martinique et Mayotte).</p>	<p>ACTION REALISEE ET POURSUIVIE</p> <p>. Poursuite de la dynamique de déploiement et d'assise de sa notoriété et de ses actions dans les territoires ultramarins. . Question posée sur les moyens compte tenu du champ d'activité . Les priorités identifiées pour les suites du PRZHT incluent : • Déploiement d'un volet « appui aux comités de co-gestion » pour renforcer la gestion des terrains appartenant au Conservatoire du Littoral et mis en gestion (DOM); • Promouvoir et accompagner la mise en place de Zones Humides Educatives dans tous les territoires ultramarins tropicaux • Renforcer et pérenniser le Réseau d'Observation et d'Aide à la Gestion des mangroves ROM)</p>	

Bilan final des actions du 3ème Plan national Milieux humides 2014-2018

	Actions	GTh	Pilote	Partenaires	Résultats fin 2018	Observations / Perspectives	Réussite
45	<p>Développer un observatoire des impacts du changement climatique sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés (mangroves et herbiers)</p> <p><i>Mise en place de l'observatoire et développement d'indicateurs pour mesurer les impacts du changement climatique sur les récifs coralliens et écosystèmes associés</i></p>	OM	MOM / MTES	membres du comité national IFRECOR	<p>. La plateforme mise en ligne, sous le nom de SIRECCO , réunissant une base de données bibliographique sur « les changements climatiques et milieux récifaux » n'a pas fait l'objet d'une mise à jour depuis 2012.</p> <p>. Cette action n'est donc pas terminée mais elle a été bien identifiée dans le plan d'actions 2016-2020 de l'IFRECOR :</p> <p>il prévoit des actions favorisant la prise en compte des milieux récifaux et écosystèmes associés dans les stratégies, schémas et plans d'adaptation territoriaux.</p> <p>Il est également prévu de pérenniser et développer l'observatoire du changement climatique (OCC) mis en place durant les précédents plans d'actions, en poursuivant une veille scientifique et technologique et en actualisant chaque année les indicateurs existants, qui seront complétés en lien avec les réseaux d'observation de l'IFRECOR.</p>	<p>ACTION RETARDEE MAIS EN COURS</p> <p>. Mise en œuvre du Plan d'actions IFRECOR</p> <p>. De plus, une réflexion commune IFRECOR-ONERC devrait conduire à l'intégration d'un indicateur « récifs coralliens » dans les indicateurs « séries courtes » de l'observatoire national.</p>	
X4	<p>Identification et délimitation des zones humides d'outre-mer</p> <p>ACTION NOUVELLE</p> <p><i>Etendre aux départements d'OM l'application de l'arrêté interministériel d'identification et de délimitation des zones humides (arrêté du 24 juin 2008 modifié), afin de mieux préciser les critères à retenir pour identifier et délimiter ces milieux et d'apporter une aide à l'application de la réglementation</i></p>	OM	AFB / MTES-DEB / IRD Guyane	DEAL, Offices de l'eau, partenaires scientifiques (Cirad, Université, etc.), Pôles relais zones humides tropicales	<p>. En cours : un état de l'art des travaux scientifiques et techniques réalisés ou en cours sur l'identification et la délimitation des zones humides en outre-mer, en élargissant la synthèse aux zones biogéographiques équivalentes à l'international.</p> <p>. Prévu sur 2019 : propositions de prototypes de protocoles et tests sur le terrain. L'objectif est d'avoir en milieu d'année 2019 des protocoles.</p> <p>. Prévu sur 2020 : arrêté interministériel spécifique ou étendu.</p>	<p>ACTION AJOUTEE ET EN COURS</p> <p>. Action se déroule comme prévu et doit se conclure par la signature d'un texte en 2020</p>	
<p>Axe 5.3 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides sur le littoral et les estuaires</p>							
46	<p>Organiser un colloque national sur la continuité écologique et le fonctionnement des milieux littoraux et estuariens</p> <p><i>Tenue d'un colloque afin d'explorer comment mieux articuler la préservation des milieux humides et leurs fonctions et les différentes politiques sectorielles aux interfaces terre-mer</i></p>	Aménagement du territoire	Onema-AFB	Les Pôles-relais lagunes méditerranéennes et zones humides littorales de l'Atlantique, de la Manche et de la mer du Nord.	Colloque "La continuité écologique dans les zones humides littorales : un enjeu local, national et européen" mars 2016 + articulations avec les actions 9 et 49.	<p>ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE</p> <p>. Poursuite des travaux d'articulation avec les actions 9 et 49.</p> <p>. Collecte et bancarisation des données d'inventaires de marais et leurs UHC + données ROE/ICE des ouvrages</p> <p>. Réflexion pour création de 2 indicateurs de pression dans le cadre du 2ème cycle de la DCSMM</p> <p>. Rapprochement avec "la mission interestuaire"</p> <p>. Réalisation d'un autre colloque en 2021.</p>	
47	<p>Poursuivre la dynamique de protection foncière des milieux humides littoraux et estuariens</p> <p><i>Soutenir le rythme d'acquisition de milieux humides littoraux par le Conservatoire du Littoral</i></p>	Aménagement du territoire	CELRL	Agences de l'eau, collectivités, ...	Rythme d'acquisition conforme aux objectifs visés : 4 857 ha sur la période 2014-2018, soit 971 ha par an en moyenne, qui représentent 33% des acquisitions totales.	<p>ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE</p> <p>. Poursuite du rythme des acquisitions acté dans la stratégie 2015-2050 du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres</p>	
48a	<p>Promouvoir le rôle des milieux humides dans la gestion des risques littoraux et dans la gestion intégrée du trait de côte - Partie DEB</p> <p><i>Suivi des milieux humides dans le cadre de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, et dans le cadre de la prévention des risques naturels</i></p>	Aménagement du territoire	MTES/DEB	Cerema, CELRL, IFRECOR, comité français UICN, Forum des marais atlantiques, Agences de l'eau, ONEMA, DGPR, DHUP, CGDD...	<p>L'action est réalisée comme prévue :</p> <p>1/ 5 collectivités ou groupements de collectivités ont répondu à l'AAP pour mener une réflexion sur la relocalisation des activités et des biens dans une logique de recomposition spatiale entre 2012 et 2015</p> <p>2/ Projet Life Adapto 2017-2021 porté par le CELRL explore des solutions sur le littoral face aux effets du changement climatique en préconisant une gestion souple du trait de côte</p> <p>3/ Brochure MTES sur le rôle des écosystèmes dans la prévention des risques naturels en 2018</p> <p>4/ Démarche participative intitulée « Dynamique(s) Littoral », réunissant des acteurs de tous horizons et déployée en 2018 par le MTES</p>	<p>ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE</p> <p>. Publication mi-2019 de l'AAP du MTES sur trois ans visant à promouvoir des solutions fondées sur la nature dans l'adaptation des territoires littoraux résilients</p> <p>. Réflexions sur une stratégie de communication pour la SNGITC engagées en 2019</p> <p>. Projets Adapto devrait permettre d'ici 2021 de :</p> <p>→ Développer une boîte à outils méthodologique</p> <p>→ Initier d'autres démarches</p>	

Bilan final des actions du 3ème Plan national Milieux humides 2014-2018

	Actions	GTh	Pilote	Partenaires	Résultats fin 2018	Observations / Perspectives	Réussite
48b	<p>Promouvoir le rôle des milieux humides dans la gestion des risques littoraux et dans la gestion intégrée du trait de côte - Partie FMA</p> <p><i>Suivi des milieux humides dans le cadre de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, et dans le cadre de la prévention des risques naturels</i></p>	Aménagement du territoire	FMA	CELRL	<p>. Analyse globale sur le bassin Loire-Bretagne : Inventorier les zones humides du littoral, caractériser leurs problématiques, identifier et analyser les solutions déjà mises en oeuvre, qualifier leurs résultats dans le but de les valoriser, pour enfin, proposer des priorités en fonction des typologies de milieux et d'enjeux.</p> <p>. Colloque international "Adaptation des marais littoraux au changement climatique" les 27, 28 et 29 novembre 2018 à La Rochelle (450 personnes) + actes http://www.forum-zones-humides.org/colloque-adaptation-marais-changement-climatique.aspx</p>	ACTION FINALISEE	
49	<p>Connaître et évaluer le potentiel des milieux littoraux pour l'accueil des populations piscicoles comme l'anguille européenne</p> <p><i>Améliorer la connaissance du fonctionnement des territoires littoraux au regard du plan national de gestion de l'anguille, afin d'aider à mettre en oeuvre ce dernier</i></p>	Connaissance	FMA	GRISAM - Irstea, AFB, Pôle relais Lagune méditerranéennes	<p>Le démarrage de l'action a été retardé mais de nombreuses actions ont été réalisées, lancées ou sont prévues :</p> <p>1/ Inventaire des initiatives d'amélioration de l'accessibilité et des habitats aquatiques pour la pisciculture en marais littoraux : cartographie des UHC (données normalisées MH © SANDRE) et ouvrages primaires et secondaires (données normalisées ROE © SANDRE)</p> <p>2/ 2 formations à l'outil Géobs</p> <p>3/ Inventaires des initiatives de recherche-action engagées ou en projet pour améliorer le potentiel d'accueil.</p> <p>4/ Inventaire des actions de gestion intégrant le compartiment piscicole</p> <p>5/ Développement en cours de protocoles piscicoles en marais sur les bassins Artois Picardie et Seine Normandie</p> <p>6/ Méthode de caractérisation des espaces de marais, sur des bases de connaissances existantes</p>	<p>ACTION EN COURS ET POURSUIVIE</p> <p>. Poursuite des travaux de collecte et de bancarisation des UHC (MH) et des ouvrages (ROE) dans la banque nationale MH et Géobs (Appui d'une personne en stage à l' AFB co-encadrée par le Pôle-relais lagunes).</p> <p>. Formations à Géobs à l'échelle de la façade méditerranéenne</p> <p>. Réflexion sur l'intégration de ces connaissances dans le cadre de la STRANAPOMI, du rapportage national au règlement européen Anguille et de la DCSSM</p> <p>. Amorce de cartographie de ce potentiel en zones côtières à partir de 2018-19 (avancement progressif).</p>	
Axe 6 : Mieux faire connaître les milieux humides et les services qu'ils rendent							
50	<p>Achever la mise en œuvre du dispositif de communication-formation- sensibilisation (2012 - 2014), l'évaluer et donner une suite à cette première étape</p> <p><i>Evaluation du dispositif de CESP 2012-2014 et réalisation d'un nouveau dispositif</i></p>	CESP	ONEMA-AFB, SNP	DEB	<p>. Rapport d'évaluation factuelle du dispositif 2012-2014 publié en 2015 par les acteurs du dispositif</p> <p>. Rapport CGEDD d'analyse, évaluation et propositions de renforcement remis en novembre 2017 : http://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/cgedd/010512-01_rapport.pdf</p> <p>. Travaux des animateurs du GTh CESP au sein des divers GTh</p> <p>. Avancement de la rédaction de la future stratégie CESP 2019-2024 (méthodologie ; réseaux d'acteurs, messages clés, publics cibles, ...)</p>	<p>ACTION QUASIMENT REALISEE - SERA ACHEVEE EN 2019 AVEC 1 AN DE RETARD</p> <p>. Finaliser la stratégie 2019-2024 et la diffuser</p> <p>. Refondre la gouvernance du groupe thématique « CESP » au regard de l'évolution des missions et de la charte des pôles relais</p> <p>. Créer un sous-groupe « Education à l'environnement et développement durable ».</p> <p>. Et lancer et suivre les actions du dispositif validé</p>	
51	<p>Evaluer et valoriser le potentiel touristique des milieux humides, notamment en se basant sur les sites Ramsar</p> <p><i>Construction et animation d'un réseau national de coordinateurs "centre d'accueil milieux humides", valorisation touristique et internationale des sites français</i></p>	CESP	Ramsar France	<p>Tour du Valat</p> <p>Observatoire national de la biodiversité</p> <p>Sites Ramsar</p> <p>Acteurs des zones humides</p> <p>Centres d'accueil zones humides</p>	<p>. Création de l'indicateur de fréquentation des centres d'accueil, en partenariat avec la Tour du Valat et des centres d'accueil volontaires. Désormais intégré à l'ONB.</p> <p>. Création du réseau des centres d'accueil en cours : démarrage retardé, par manque de moyens de l'association.</p> <p>. Les aspects touristiques ont été régulièrement évoqués lors des séminaires annuels des gestionnaires de sites Ramsar, avec une approche légèrement différente (valorisation du territoire, ouverture au public, aspects artistiques). Il s'agit d'une préoccupation majeure des animateurs et gestionnaires de sites Ramsar et de zones humides.</p>	<p>ACTION QUASIMENT REALISEE - SERA ACHEVEE EN 2019 AVEC 1 AN DE RETARD</p> <p>. Mise à jour de l'indicateur envisagée dans le cadre de l'ONB, avec un jeu de données plus complet (plus de centres d'accueil, ajout des données de fréquentation récentes)</p> <p>. Renforcement en 2019 des moyens de l'association (second salarié), va permettre de mettre en place une animation du réseau des centres d'accueil</p>	

Bilan final des actions du 3ème Plan national Milieux humides 2014-2018

	Actions	GTh	Pilote	Partenaires	Résultats fin 2018	Observations / Perspectives	Réussite
52	<p>Renforcer les démarches de communication événementielles sur les milieux humides</p> <p><i>Développement des partenariats et de l'impact des Journées mondiales des zones humides, et renforcement de l'articulation avec les autres événementiels</i></p>	CESP	Ramsar France	PRZH, LPO, SNPN, AFB, FCEN, RNF, Agences & offices de l'eau, UNCPIE, Fête de la nature	<p>. Fort succès non démenti année après année de la JMZH en France, leader mondial : plus de 600 animations annuelles depuis 2016, plus de 40% des animations répertoriées dans le monde, plus de 30 000 participants sur le mois de février.</p> <p>En 2018 : 50 partenaires nationaux, près de 300 structures organisatrices, des animations dans 93 départements, DOM, TOM et COM, 82% d'animations pour le grand public.</p> <p>. Une journée officielle de lancement national le 2 février organisée depuis 2014.</p> <p>. Ouverture depuis 2017 de la base de données JMZH à la francophonie (possibilité d'inscrire des animations dans tous les pays francophones).</p> <p>. Rédaction d'un bilan annuel mettant en valeur la dynamique française et l'implication des différents acteurs.</p> <p>. Élargissement de la base de données JMZH du portail zones humides à une base de données « EEDD », permettant d'intégrer les animations Fréquence Grenouille et Fête des mares</p>	<p>ACTION REALISEE ET POURSUIVIE</p> <p>. Renforcement des moyens de Ramsar France en 2019, va permettre de mettre en relation le réseau des centres d'accueil avec la JMZH, afin de proposer de nouvelles animations en 2019 (nouveaux territoires, nouvelles structures organisatrices).</p> <p>. Ouverture en 2019 aux pays membres de l'Initiative régionale MedWet</p> <p>. Basculement vers un outil simplifié de saisie des animations à partir de 2020 : devrait également permettre une meilleure saisie des animations (parfois difficulté de connexion OM)</p>	